



MOTION DISCRIMINATION – CONGRES DU SAF MONTPELLIER 2022

Le premier quinquennat Macron fut marqué par une remarquable montée des tensions sur le front des mouvements d'émancipation contre les discriminations.

Ces cinq années virent "*en même temps*" la formidable libération de la parole des femmes contre le patriarcat et le développement d'un discours réactionnaire prêt à remettre en cause jusqu'à l'IVG ; "*en même temps*" la diffusion mondiale du mouvement « *Black Lives Matters* » à la suite du meurtre de Georges Floyd aux Etats-Unis et la banalisation des thèses nationalistes et racistes en France, en Europe et dans le monde.

Dans l'Hexagone, cette polarisation continue de se manifester par une véritable surenchère liberticide et xénophobe de la part des pouvoirs publics.

Les champs politique et médiatique sont désormais saturés de débats dictés par une idéologie pétrie d'intolérance et de haine. Le rejet et l'exclusion sous-tendent une part croissante des politiques menées par le gouvernement.

Dans ce contexte, le combat mené par notre Syndicat pour l'égalité effective et contre les discriminations est d'autant plus essentiel.

Impliqué dans la lutte contre les abus policiers, qu'ils prennent la forme de contrôles au faciès, de harcèlement par amendes forfaitaires ou de violences physiques, le SAF s'est également dressé contre les réformes successives en droit des étrangers portées par le Ministère de l'Intérieur, fondées sur une politique de rejet systématique des personnes racisées.

Après s'être opposé au vote de la loi "*séparatismes*" reposant sur une logique de stigmatisation des croyants et en particulier des musulmans, toujours suspectés de complicité d'actes de violence, le SAF s'est mobilisé contre les atteintes accrues que cette loi porte aux libertés d'association, de culte, d'opinion et de communication.

Le SAF dénonce la rhétorique mensongère du gouvernement consistant à qualifier de séparatiste toute action militante qui œuvre contre l'exploitation et les oppressions racistes, patriarcales et capitalistes, contre la destruction de l'environnement.

Le SAF s'oppose aux politiques et pratiques institutionnelles discriminatoires en se mobilisant aux côtés des concerné.es pour construire des actions juridiques, judiciaires et politiques.

Le SAF mène également une lutte contre le harcèlement et les discriminations au sein de la profession.

Le SAF s'est démarqué en s'emparant de l'important travail du Défenseur des Droits qui a pointé en 2018 les inégalités de traitement dont sont victimes, dans notre profession, les femmes, les mères, les personnes racisées, les musulmans et les personnes handicapées.

Par les travaux de ses élu.es au CNB et par ses efforts de formation auprès des consœurs et confrères, le SAF combat concrètement les inégalités et l'exclusion parmi les avocat.e.s.

Réuni en Congrès, le SAF réaffirme :

- que les minorités quelles qu'elles soient ont le droit de vivre en paix dans une société tolérante et inclusive, sans être victimes de discours et d'actes de haine intolérables ;
- que toutes les femmes ont le droit de mener leur vie personnelle et professionnelle sans contrainte spécifique dans leurs choix familiaux, de carrière et vestimentaires ni dans leurs libertés de conscience et d'expression, et qu'elles ont le droit d'être protégées contre toutes formes de violence, de discrimination et de harcèlement ;
- plus généralement, que la résorption des discriminations systémiques passe par l'action collective des militant.e.s et la réaffirmation d'un véritable service public de la justice œuvrant au quotidien pour protéger les droits et libertés de tous.tes, et surtout des plus vulnérables.

Ainsi, le SAF s'engage à :

- continuer ses travaux initiés sur les droits des femmes, le racisme et les discriminations liées aux origines ;
- continuer à former ses membres mais également l'ensemble des avocat.e.s au droit de la non-discrimination ;
- continuer d'organiser des formations ouvertes à d'autres acteur.ices.s de terrain, du milieu associatif et syndical, ainsi qu'auprès des magistrat.e.s ;
- mener et/ou intervenir dans des actions judiciaires où le droit fondamental à ne pas être discriminé.e est méconnu ;
- mener des actions de plaidoyer en faveur de l'égalité et contre les discriminations.

A Montpellier, le 13 novembre 2022